

« Nous partageons une partie de vos préoccupations » (La France insoumise à la CPU)

Paris - Publié le vendredi 17 mars 2017 à 11 h 15 - Actualité n° 89287

« Nous partageons une partie des préoccupations soulignées par la [CPU](#), en particulier s'agissant des politiques d'austérité et de la part excessive des crédits ponctuels au détriment des crédits récurrents. Cela n'empêche pas bien sûr quelques différences d'appréciation », écrit Charlotte Girard, co-responsable du programme de la France Insoumise dont Jean-Luc Mélenchon est le candidat à l'élection présidentielle, dans sa réponse à la CPU mise en ligne par la conférence le 16/03/2017. La CPU avait publié son « Adresse à un futur Président de la République », comportant cinq questions en matière de budget, d'autonomie et d'organisation territoriale, le 21/02/2017.

Cette réponse reprend l'essentiel du programme pour l'ESR de la France insoumise publié début mars 2017 dans un livret dédié. Parmi les nouveautés, le mouvement citoyen précise son projet d'allocation d'autonomie pour les étudiants. Il propose « l'instauration d'une allocation d'autonomie de 800 € / mois sur 12 mois pendant trois ans à partir de 18 ans, sous conditions de ressources et sous réserve d'engagement dans une formation qualifiante. Pour les cursus professionnels, cette allocation pourra être versée plus tôt. »

Sur le volet international, la France insoumise propose « la création d'universités internationales thématiques aux pays partenaires et alliés », et place « les partenariats européens dans une position particulière du projet de refonte » avec :

- un resserrement des liens entre enseignement et recherche à l'échelon européen à travers le programme Erasmus + ;
- une renégociation des modalités de coopération au sein de l'Union européenne concernant le programme H2020.

La réponse de la France insoumise est la troisième apportée à la CPU après celles d'Emmanuel Macron, candidat du mouvement En marche et François Fillon, candidat Les Républicains, publiées le 15/03/2017.

1. Questions sur les grands axes stratégiques en matière d'ESR et le renforcement de la participation de la France dans les dispositifs européens

La France insoumise structure son propos autour de deux missions assignées à l'université : la production de savoir et la transmission du savoir.

Première mission de l'ESR : la production de savoir

La liberté et l'indépendance des chercheurs et des E-C, garanties par les statuts nationaux et des

- financements pérennes

« La première rupture que nous introduirons avec les politiques menées ces dix dernières années, est de modifier la structure du financement de l'ESR au profit des crédits récurrents. En particulier, la recherche fondamentale doit être largement subventionnée et être libérée des injonctions à l'utilité et à la "trouvaille" », indique la France insoumise.

Le mouvement considère également que « le développement d'une recherche fondamentale de qualité n'est pas antinomique de l'existence d'une recherche finalisée ».

« L'indépendance est le meilleur moyen pour que la confiance revienne entre le citoyen et le chercheur, notamment sur des sujets sensibles comme le nucléaire, les OGM ou les médicaments. Nous renforcerons cette indépendance en interdisant aux entreprises privées de participer aux conseils d'administration des universités et des EPST. »

Par ailleurs, « les chercheurs publics auront interdiction d'être rémunérés par le privé et nous créerons un statut des lanceurs d'alerte qui les protège quand leurs découvertes menacent des intérêts privés ».

- La démocratie scientifique

Les structures démocratiques représentant les citoyens, leurs élus et les chercheurs décideront des fronts de sciences qui doivent être développés « pour répondre aux enjeux sociaux et écologiques », estime le candidat.

« L'émancipation du citoyen passe par le développement de sa capacité critique. Cela implique une appropriation des savoirs par un très grand nombre de citoyens, avec des programmes d'éducation populaire et de recherche participative, ainsi qu'un lien plus fort avec l'enseignement secondaire. »

Deuxième mission : transmission du savoir aux étudiants

« Cette transmission du savoir a deux objectifs : émanciper les individus par la connaissance et leur donner des qualifications leur permettant de travailler », estime la France insoumise. Elle repose sur deux axes :

- L'enseignement doit être solidaire de la recherche

« L'enseignement supérieur public doit offrir les mêmes opportunités de qualification pour tous », estime la France insoumise qui s'engage sur un enseignement supérieur public gratuit et un droit à la reprise d'études, à la formation continue et aux études en alternance.

Il souhaite également que la dépense par étudiant à l'université soit augmentée et portée au niveau de celle des grandes écoles publiques.

- Les cursus courts doivent être développés

Ces cursus courts (BTS, DUT, licences pros) permettront « la reprise d'études après un bac professionnel ou technologique ».

« Les titulaires de ces baccalauréats doivent être prioritaires pour accéder à ces cursus. Par ailleurs, les différents niveaux de qualifications universitaires doivent être mieux reconnus dans les conventions collectives, notamment le doctorat. »

Ouverture internationale : un Erasmus francophone mondial

L'ouverture internationale ne doit pas être « conçue uniquement en termes de rayonnement et/ou de course aux financements européens », écrit La France insoumise.

« L'Université et les organismes de recherche prendront par conséquent leur part au relations internationales promues par la 6^e République, en resserrant les liens déjà tissés par l'Agence universitaire de la francophonie, avec la création d'un Erasmus francophone mondial. »

Il propose également la création d'universités internationales thématiques aux pays partenaires et alliés : « nous formulerons très vite des propositions dans le sens d'une université internationale expérimentale des sciences, techniques et métiers de la Mer et d'une autre pour les questions spatiales. Plus généralement, nous accueillerons favorablement tous les projets de coopération scientifique et universitaire internationale sur les questions ayant trait à la transition écologique et aux nouvelles frontières de l'humanité : espace, mer, numérique. »

Une allocation de 800 € par mois pendant trois ans à partir de 18 ans

« La condition étudiante est un enjeu dont on ne peut faire abstraction au moment d'élaborer une stratégie nationale pour l'ESR », estime Jean-Luc Mélenchon. Il propose ainsi « l'instauration d'une allocation d'autonomie de 800 € / mois sur 12 mois pendant trois ans à partir de 18 ans, sous conditions de ressources et sous réserve d'engagement dans une formation qualifiante. Pour les cursus professionnels, cette allocation pourra être versée plus tôt. »

Il propose également « des contrats jeunes pour les étudiants des milieux populaires se destinant à une carrière précise, voire, dans certains secteurs d'intérêt public immédiat (enseignement, médecine), un pré-recrutement sous statut d'élève-fonctionnaire, qui concernera toutefois davantage les étudiants de master. »

2. Question sur les moyens en budget et en personnel à accorder à l'ESR

Le projet porté par Jean-Luc Mélenchon prévoit un budget de 4,6 Md€ « notamment pour la création d'emplois dans toutes les catégories de personnel et tous les corps de métier de l'ESR, à hauteur de 5 000 postes ».

« L'abrogation des RCE et l'augmentation du budget de la Mires vont de pair avec un retour à la logique de crédits récurrents, que symbolisera la dissolution de l'ANR. »

Il estime que « la course aux contrats quadriennaux entrave la liberté de la recherche, menace les programmes de long terme, fragilise la recherche fondamentale... et représente un gâchis financier énorme. »

Et pense qu'un « système de crédits récurrents et d'embauche sous statut de fonctionnaire nous semble la condition nécessaire à l'exercice d'une recherche émancipée de la tyrannie du temps court que porte la logique de projets. »

Ambitions pour les programmes H2020 et Erasmus +

La France insoumise place les partenariats européens dans « une position particulière dans [son] projet de refonte ».

« L'université que nous voulons sera internationaliste, et à ce titre un programme comme Erasmus +, qui resserre les liens entre enseignement et recherche à l'échelon européen, représente une première étape intéressante. Nous sommes plus circonspects s'agissant du programme H2020, dont les objectifs prioritaires et les méthodes de redistribution correspondent à des choix politiques qu'il conviendra de renégocier dans le cadre de la remise à plat des modalités de coopération au sein de l'Union Européenne. »

3. Question sur l'organisation territoriale de l'ESR, sur l'importance des regroupements de site et l'articulation des politiques nationales, régionales et européennes

Concernant l'organisation territoriale de l'ESR, la France insoumise qualifie la situation actuelle d'« inacceptable » avec une « dichotomie » entre « d'un côté une myriade d'universités de proximité paupérisées et captant les étudiants sur un bassin de population pour les orienter vers des filières courtes, et de l'autre, une petite dizaine d'universités de recherche pharaoniques, présentant un grave déficit démocratique, tournées vers "l'innovation" et les marchés internationaux, qui captent l'essentiel des crédits ».

Le mouvement propose :

- l'abrogation des lois LRU (Pécresse) et ESR (Fioraso),
 - la dissolution des Comue et l'interruption des processus de fusion en cours,
 - l'abandon des politiques ldex et l-site « qui servent de levier à cette entreprise de déstructuration du paysage national de l'ESR ».

Créer une structure de coordination nationale

Il s'engage à créer « une structure de coordination nationale gérée démocratiquement par les personnels eux-mêmes, qui garantira l'équité des moyens, la lisibilité des offres de formation (cadre national des diplômes) et le caractère national des statuts.

En particulier, les enseignants-chercheurs seront recrutés nationalement par le CNU et affectés ensuite dans les établissements en fonction des besoins, comme cela est déjà le cas dans certains EPST ».

4. Question sur le développement de l'autonomie de fonctionnement accordée aux universités en matière de pédagogie, d'organisation et de GRH, financières et immobilières

La France insoumise considère que « rendre les universités autonomes sans leur donner les moyens d'assumer leurs nouvelles charges (on pense à l'augmentation non-financée des coûts de l'énergie, ou au scandale du GVT), c'est leur faire un cadeau empoisonné ».

« L'autonomie alimente la grave crise de la démocratie universitaire. Au final, c'est l'intégrité même de la science et la place de l'ESR dans la société qui sont bouleversés par cette autonomie en trompe-l'oeil. »

L'augmentation des budgets, une meilleure distribution gérée de façon démocratique, et l'assurance de leur pérennité « sont autant de préalables pour rendre la recherche et l'enseignement supérieur indépendants des intérêts des grands groupes et les remettre au service du bien commun ».

Construire une structure commune de délibération autour du Cneser et du CNU

Il préconise de « construire une structure commune de délibération et d'organisation démocratique de l'enseignement supérieur public sur tout le territoire », avec la création d'une structure nationale, dont le Cneser et le CNU rénovés seraient les deux organes délibératifs.

« Placée sous la tutelle d'un ministère de l'ESR de plein exercice et gérée collectivement par les personnels, cette plateforme nationale sera conçue comme la garante de l'indépendance statutaire des enseignants-chercheurs, du cadrage national des diplômes et plus généralement de l'égalité de traitement entre tous les territoires de la République en matière d'ESR ».

Le Cneser sera consulté sur l'attribution des dotations budgétaires par le ministère et veillera à ce que les écarts de financement entre établissements, y compris mais pas seulement entre universités et grandes écoles, soient résorbés par le haut.

L'appartenance à cette structure nationale « sera la condition nécessaire pour la reconnaissance des diplômes d'un établissement par l'Etat via les concours de recrutement de la fonction publique et des conventions collectives : licence, master et doctorat. »

En parallèle, les établissements qui ne relèvent pas de ce cadre national mais souhaitent le rejoindre « se verront offrir cette possibilité, à condition de respecter le cadre national des diplômes, la gratuité des études et les conditions de recrutement précédemment exposées. »

5. Question sur le rôle du ministère

La France insoumise considère que le ministère de l'ESR de plein exercice « a été dégradé et remplacé par le CGI, qui est à ce jour le véritable pilote de la politique universitaire en France, mais qui n'a aucun compte à rendre au Parlement ni aux citoyens. »

Le mouvement s'engage à « restaurer un véritable ministère de l'ESR de plein droit, avec un titulaire qui ait toutes les compétences, les responsabilités et les devoirs d'un ministre à part entière. »

Dix mesures fil rouge du prochain ministre de l'ESR

- Gratuité des formations universitaires et création d'une allocation autonomie pour les étudiants ;
 - rénovation des universités et construction de logements étudiants ;
 - abrogation du CIR et augmentation du budget de l'ESR ;
 - recrutement de 5 000 postes dans la recherche et titularisation des personnels précaires ;
 - abrogation des lois Pécresse, Fioraso et Sauvadet ; mise en place d'un cadre national de l'université ;
- moratoire sur les regroupements en cours, les appels à projets et le PIA 3 ; suppression de l'ANR, du HCERES et des primes au mérite ;

- ● accès gratuit des universités aux articles de leurs chercheurs sans enrichir les revues et bases de données privées ;
- création de sections « création artistique » et « Économie et société » au CNU ;
 - remise en cause la dualité entre grandes écoles et universités en les intégrant et en égalisant les moyens octroyés.

Jean-Luc Mélenchon



Parcours	Depuis	Jusqu'à
France insoumise Candidat à la présidentielle	2017	Aujourd'hui
Parlement Européen Député européen	Juin 2009	Aujourd'hui
Essonne (91) Sénateur	2004	2010
Canton de Massy-Ouest - Essonne (91) Conseiller général	2001	2004
MESR Ministre délégué à l'Enseignement professionnel	2000	2002
Massy (91300) Conseiller municipal	1983	2001
Conseil général - Essonne (91) Vice-président	1998	2000
canton de Massy-Ouest - Essonne (91) Conseiller général	1998	2000
Essonne (91) Sénateur	1986	2000
Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées Secrétaire de commission	1995	1998
Massy (91300) Adjoint au maire	1989	1995
Canton de Massy-Ouest - Essonne (91) Conseiller général	1985	1992

Fiche n° 21925, créée le 16/03/17 à 17:46 - MàJ le 17/03/17 à 09:38

© News Tank 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »